

REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE HAUT-ALLIER

20 juin 2012
SMAT Haut-Allier

COMPTE-RENDU

Contact :

Commission Locale de l'Eau

Structure porteuse : Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier (S.M.A.T.)

42 avenue Victor Hugo – BP 64

43300 Langeac

Tél. 04 71 77 28 30 – Fax 04 71 77 19 14

Email : a.lagaly@haut-allier.com



Présences

Membres du bureau de la CLE présents:

M. RAVAT : Maire de Monistrol-d'Allier et Président de la CLE
M. VALETTE : Représentant de la DDT 43
M. MARTIN : Représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire
M. BONNET : Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
M. HABAUZIT : EDF Unité Production Centre
M. ANDRE Jean-Bernard : Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ardèche et de Lozère

Membres du bureau excusés :

M. PALPACUER : Conseiller Général de la Lozère
M. NOËL-BARON : Maire de Chanteuges, Vice président de la CLE
M. SIMEON : Représentant de Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. POMMAREL : Conseiller Régional d'Auvergne
M. CHAMPEL Marc : Maire de St Etienne du Lugdarès
M. GAZANION : Maire d'Alleyras

Membres du SMAT présents :

Mme SIMON : Directrice du SMAT du Haut-Allier
Mme LAGALY : Chargée de mission SAGE Haut-Allier

Bureau d'études :

Mme LELEUX : Chef de projet, BRLi
Mme MIAILLIER : Chargée de mission, BRLi

Ordre du jour

- Points de rappel sur différents sujets concernant la politique de l'eau
- Présentation du cabinet d'études BRLi et de la méthodologie employée
- Travail sur les objectifs du SAGE

Préambule

La réunion s'est tenue à l'Espace Multimédia de Saugues, sous la présidence de M. RAVAT Raymond, Président de la CLE du SAGE du Haut-Allier.

Sur les 12 membres qui composent le bureau de la CLE du SAGE Haut-Allier, 6 étaient présents.

M. Ravat remercie les membres du bureau pour leur présence et laisse la parole à Melle Lagaly qui présente l'ordre du jour de la réunion.

♦ Points de rappel sur différents sujets concernant la politique de l'eau

L'animatrice du SAGE rappelle que la CLE est consultée pour donner un avis concernant le projet de SAGE Dore. Elle indique que le Président a choisi de solliciter les membres de la CLE par courrier, et a demandé à chacun de faire parvenir ses remarques à la cellule d'animation qui fera la synthèse de l'ensemble des retours pour les transmettre au SAGE Dore.

A titre informatif, l'Agence de l'Eau a demandé à l'animatrice de vérifier les données utilisées pour la mise à jour de l'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne. Dans ce cadre, la DDT 43 va réunir une MISEN élargie le 10 juillet pour que chaque technicien apporte sa contribution et ses connaissances du terrain.

Suite à la demande de cadrage pour la rédaction de l'évaluation environnementale, adressée en février au Préfet de la Haute-Loire, l'animatrice indique qu'aucun retour n'est parvenu jusqu'à ce jour. Elle précise que le bureau sera sollicité lors de la rédaction de l'évaluation environnementale qui se fera en interne.

Remarques :

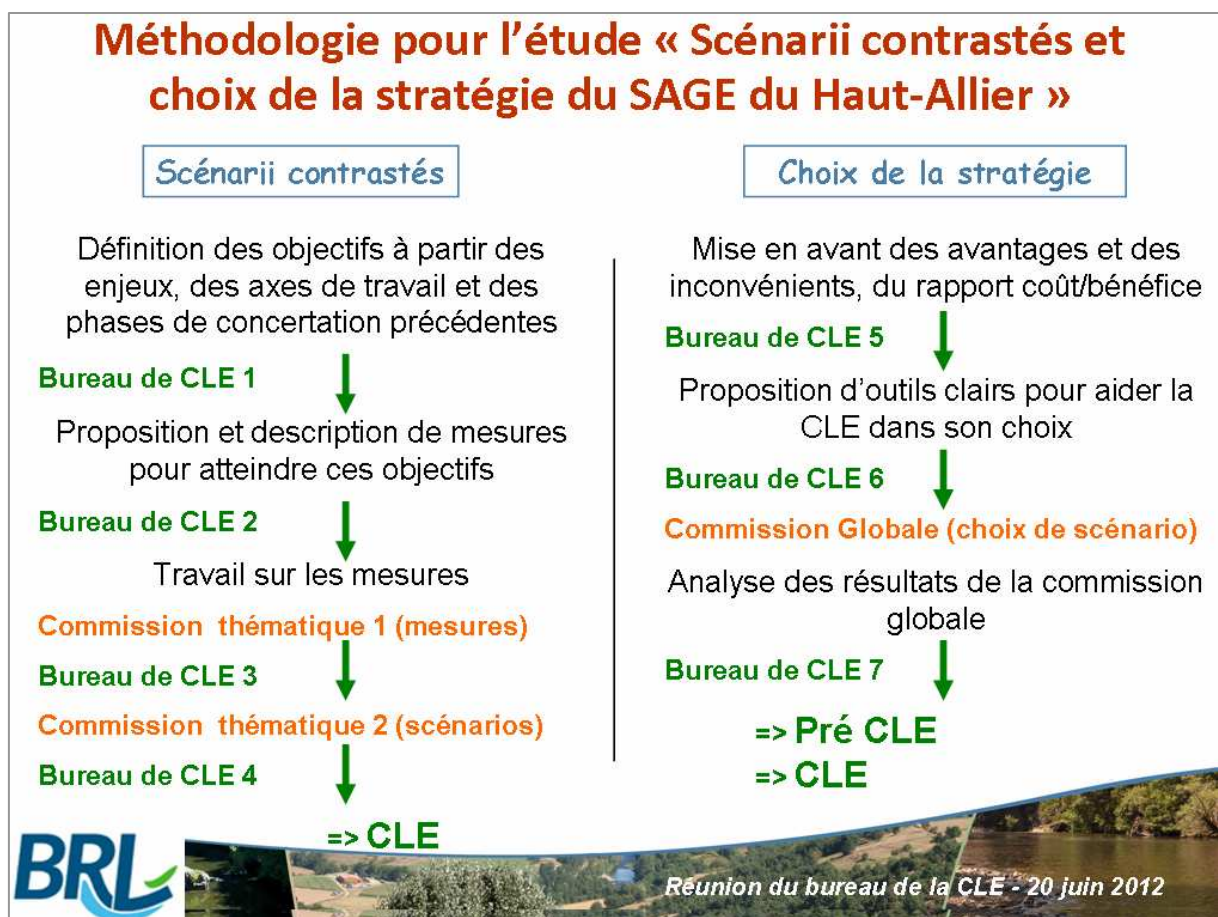
M. Martin demande en quoi consiste l'évaluation environnementale.

L'animatrice lui répond qu'il s'agit d'un des produits du SAGE (PAGD + règlement + rapport environnemental). Ce document doit être rédigé en fonction de la note de cadrage fournie par la DREAL Auvergne. L'objectif de ce document est d'évaluer les incidences potentielles que le SAGE pourrait avoir sur l'environnement (air, sol...).

◆ Présentation du cabinet d'études BRLi et de la méthodologie employée :

Après la validation du scénario tendanciel en janvier 2012, un marché public a été lancé pour recruter un bureau d'études pour les phases « scénarii contrastés et stratégie du SAGE ». C'est le cabinet BRLi, de Nîmes, qui a été recruté. Mme Leleux et Mme Miaillier seront respectivement la chef de projet et la chargée de mission de cette étude.

La méthodologie est explicitée dans le power point ci-dessous :



◆ Travail sur les objectifs du SAGE :

Le cabinet d'études et l'animatrice ont travaillé sur les objectifs du SAGE en reprenant les différents propos échangés entre les acteurs de l'eau lors des commissions de concertation des phases précédentes. A partir de ces dires, des enjeux dégagés lors du diagnostic et des résultats du Scénario Tendanciel, 49 objectifs sont proposés aux membres du bureau pour discussion.

Deux possibilités de travail ont été proposées aux membres du bureau :

- travailler sur les 49 objectifs, un par un
- travailler par bloc et repérer les manques potentiels de thématique, d'objectif...

Après un tour de table, qui a permis à chacun de se présenter au nouveau bureau d'études, il est décidé de travailler objectif par objectif.

NB: Les objectifs qui n'apparaissent pas ci-dessous ont été validés tels que présentés lors de la réunion, par l'ensemble des membres du bureau de la CLE.

Grand objectif n°1 : Atteindre l'excellence de la qualité des eaux

L'ensemble des membres du bureau souhaite modifier la formulation « atteindre » en « tendre vers ».

Objectif n°1 : Adopter des normes plus ambitieuses pour satisfaire les exigences des espèces remarquables.

Lors des commissions thématiques de la phase diagnostic, le souhait d'avoir une excellente qualité des eaux sur un territoire comme le SAGE du Haut-Allier, situé en têtes de bassin versant, est revenu à plusieurs reprises.

Le règlement existant en terme de qualité des eaux n'est pas suffisamment adéquat aux espèces exigeantes (saumon, moule perlière...). Les membres du bureau souhaitent formuler l'objectif comme suit : *Adopter des objectifs de qualité plus ambitieuses que la DCE pour satisfaire aux exigences des espèces remarquables.*

Objectif n°3 : Améliorer les connaissances sur les produits pharmaceutiques et les substances dangereuses

La formulation initiale n'est pas assez explicite. Les membres du bureau s'accordent à dire qu'en ce qui concerne les substances dangereuses et les produits pharmaceutiques l'objectif est d'abord de définir la présence de ces substances dans l'eau.

Objectif n°4 : Limiter les pollutions directes au cours d'eau liées à l'élevage

M. Jean-Bernard ANDRE, représentant de la chambre d'agriculture de la Lozère, précise que les distances d'épandage des effluents de station d'épuration et d'élevage ne sont pas homogènes. Une distance de 15m doit être respectée entre le cours d'eau et la zone d'épandage lorsqu'il s'agit de boue provenant de STEP, alors qu'il faut 35m pour des effluents d'élevage.

M. Martin indique qu'en Haute-Loire, c'est la capacité de stockage des effluents qui pose problème, et que certains agriculteurs épandent parfois par temps de neige.

L'animatrice précise que les problématiques des piétinements de berges et de défécation des animaux au sein même du cours d'eau peuvent être incluses dans cet objectif.

En ce qui concerne les pesticides, l'ensemble des membres du bureau propose de créer une mesure correspondante car ce n'est pas une problématique généralisée à l'ensemble du territoire. Seules quelques zones bien ciblées sont concernées.

L'objectif n°4 engendre de nombreux débats et aborde plusieurs thématiques, le bureau propose de le reformuler comme suit : *Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement.*

Objectif n°5 : Limiter l'utilisation de produits pesticides pour l'entretien des infrastructures (routières, ferroviaires et communales)

Mme Simon propose de ne pas restreindre cet objectif et demande à ce que des points de suspension soient ajoutés dans la parenthèse.

Les membres du bureau valident cette remarque et proposent d'ajouter le terme « et ce notamment » afin d'élargir le cercle des utilisateurs.

Objectif n°6 : adapter les rejets industriels au capacité du milieu récepteur

Cet objectif sera transformé en mesure dans l'objectif n°1. Il est donc supprimé.

Objectif n°7 : Améliorer et préserver la qualité des captages d'eau potable

M. Bonnet, de l'ONEMA, souligne le fait qu'il s'agit d'un objectif qui ne pourra avoir qu'une mesure dans le socle puisque tous les captages d'eau potable doivent avoir un périmètre de protection établi.

L'animatrice précise qu'environ 17% des captages présents sur le territoire du SAGE sont dépourvus de périmètres de protection (majoritairement en Lozère).

Les membres du bureau proposent de réaliser un travail de sensibilisation, car il existe déjà un cadre réglementaire. En revanche, en mesure, il pourrait être proposé d'assister les communes dans les démarches administratives, qui se trouvent être relativement lourdes.

Objectif n°9 : Impliquer la CLE dans le volet amélioration de la qualité du contrat territorial de Naussac

Les membres de la CLE proposent de déplacer cet objectif dans le grand objectif de Gouvernance en le renommant « Favoriser l'implication de la CLE dans les projets en cours (règlement d'eau, CT, comité de gestion du barrage de Naussac) sur le territoire ».

Objectif n°10 : Améliorer la connaissance sur les incidences des grands barrages sur la qualité des cours d'eau

Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut basculer cet objectif dans le grand objectif « Tendre vers l'excellence de la qualité des eaux », car il concerne majoritairement le volet qualitatif.

Grand objectif n°2 : Garantir un cadre de vie sécuritaire en cas d'épisodes extrêmes qui soit à la fois favorables aux usages et au fonctionnement des milieux aquatiques

Après discussion sur la gestion des crues sur le territoire, il est décidé à l'unanimité de modifier l'intitulé du Grand objectif en « Maintenir la culture du risque de crue sur le territoire ». En effet, les épisodes de crues passés ont montré que la gestion des crues se fait bien sur le territoire. Les citoyens vivent auprès de la rivière Allier en sachant qu'il existe un risque. La problématique inondation est d'ailleurs un enjeu faible du territoire, ressorti en dernière position lors du diagnostic.

Les objectifs 11 à 14 ont donc été regroupés en un seul et même objectif « Maintenir la culture du risque de crue ». Les objectifs 15 à 18 seront plutôt déclinés sous forme de mesures. (cf détails ci-après)

Objectif n°11 : Etudier les possibilités de lâchers pour les sports d'eau vive et

Objectif n°12 : Intégrer la chargée de mission SAGE au suivi des études en lien avec le barrage

Sur le territoire, les prestataires d'eau vive sont tributaires des lâchers des barrages pour exercer leur activité.

Les membres du bureau s'inquiètent de la pertinence de l'objectif 11 qui ne répondrait qu'à une sollicitation particulière. Il est rappelé que le but du SAGE n'est pas de traiter au cas par cas les problèmes de chacun.

Cependant, afin de répondre à certaines questions des usagers, la CLE du SAGE pourrait être impliquée dans la révision du règlement d'eau de Naussac. Cela renvoie également à l'objectif n°12 « Intégrer la chargée de mission SAGE au suivi des études en lien avec le barrage ». Un seul et même objectif est donc formulé pour les objectifs 11 et 12 « Favoriser l'implication de la CLE en amont, dans les projets en cours sur le territoire ». Cet objectif sera dans le grand objectif « Gouvernance ».

Objectif n°13 : Mieux communiquer sur les dangers liés aux risques de rupture du barrage de Naussac

Cette action relevant du rôle du gestionnaire de l'ouvrage, cet objectif est supprimé.

Objectif n°14 : Concilier l'optimisation des potentiels hydro-électriques avec le bon fonctionnement des milieux et des usages

Cet objectif a été rédigé par rapport au projet de dérivation sur le Chapeauroux.

M. Habauzit explique que la CLE aura un avis à donner sur des projets de ce type et que l'on en revient une fois encore à l'objectif « d'intégrer la CLE en amont de tout projet ». Cet objectif est donc supprimé.

Pour les objectifs 15, 16, 17 et 18, l'ensemble des membres du bureau souhaite les faire passer en tant que mesures sur l'enjeu « Maintenir la culture du risque ».

Grand objectif n°3 : Garantir la durabilité des ressources par des usages raisonnés et le maintien de la fonctionnalité des zones humides

Objectif N°21 : Inciter les collectivités et les abonnés à économiser l'eau dans leur pratique

Les membres du bureau demandent si cet objectif concerne l'eau des rivières ou l'eau potable.

Mme Leleux répond que toutes les pratiques sont visées, il s'agit des deux types de ressources.

M. Bonnet demande pourquoi limiter cet objectif aux collectivités et aux abonnés (qu'en est-il des industriels, agriculteurs...?).

Afin de ne pas restreindre cet objectif, il est proposé de le reformuler « Inciter aux économies d'eau compte tenu des caractéristiques du territoire ».

Objectif n°22 : Identifier les communes confrontées à des pénuries en eau potable et trouver des solutions de substitution adaptées

M. Martin explique qu'il faut sensibiliser les citoyens au fait que la ressource n'est pas illimitée sur le territoire, malgré le soutien d'étiage réalisé par le barrage de Naussac. Il faut développer l'agriculture et l'urbanisme en fonction de la disponibilité de la ressource.

Il est proposé de reformuler l'objectif de manière suivante : «Rendre compatibles la ressource et les usages, et étudier les solutions envisageables dans les zones en déficit

structurel ». Une mesure lui sera associée en ce qui concerne la sensibilisation des citoyens aux caractéristiques hydrologiques du territoire.

Objectif n°23 : Maintenir et développer des retenues collinaires sous réserve d'une gestion rigoureuse des phases de remplissage

L'ensemble des membres du bureau est défavorable à cet objectif, à l'exception de M. André.

M. Valette indique qu'il y a actuellement quelques projets de retenues collinaires dans le périmètre du SAGE.

M. Martin explique qu'il serait intéressant de connaître les conditions de remplissage des retenues existantes.

Après discussion l'objectif est reformulé comme suit : « Avoir une gestion raisonnée des retenues collinaires en accord avec le fonctionnement du milieu aquatique » avec pour mesure correspondante « Améliorer la transparence de la gestion des retenues ».

Objectif n°24 : Mettre en place un Débit Minimum Biologique (DMB) ambitieux pour garantir une qualité excellente

Cet objectif est supprimé et intégré dans l'objectif suivant. En effet, les membres du bureau pointent l'importance de l'existence d'un organisme unique de la gestion de l'eau. Cela éviterait que chacun prélève tout son droit d'eau et que l'usager à l'aval n'ait plus rien.

Objectif n°25 : Organiser la gestion des prélèvements (étude volumes prélevables...)

Cet objectif est validé. Plusieurs idées de mesures sont également proposées par le bureau :

- DMB associés aux espèces exigeantes
- Mettre en place une étude sur les volumes prélevables
- Faire émerger un organisme unique
- Contrer l'idée que Naussac soit à l'origine d'une ressource illimitée en eau

Objectif n°26 : Intégrer les effets du changement climatiques sur les études liées à la ressource

M. Habauzit précise que des études ont montrées que ces dernières années, de mars à juin, les précipitations ont diminuées de 30% mais que les quantités d'eau annuelles sont toujours les mêmes.

Objectif n°27 : Préserver les ressource en eau potable pour le futur (Nappe du Devès)

M. Habauzit propose de demander au SAGE Loire Amont, également concerné par cette nappe, s'il possède des informations et s'il est possible de mettre en place des mesures communes afin d'avoir plus d'information sur cette ressource souterraine.

Les membres du bureau indiquent qu'à l'heure actuellement peu de prélèvements sont effectués sur cette nappe et que le but est d'étudier les possibilités de cette ressource. Ils se demandent si cette nappe ne servira pas principalement à l'alimentation en eau potable de la ville du Puy en Velay.

Objectifs n°28, 29 et 30 : Identifier et hiérarchiser les ZH au regard de leur fonctionnalité hydrologique, Assurer une gestion cohérente des zones humides à

l'échelle du bassin versant en lien avec leur fonctionnalité hydrologique, Identifier et préserver les têtes de BV.

Les membres du bureau souhaitent regrouper ces trois objectifs en un seul : « Identifier et hiérarchiser les ZH au regard de leur fonctionnalité hydrologique afin d'en assurer une gestion cohérente.

Grand objectif n°4 : Miser sur la richesse patrimoniale du territoire en s'appuyant sur l'espèce emblématique du saumon

Les membres du bureau proposent de ne pas se cantonner au Saumon, qui n'est présent que sur l'axe Allier et quelques cours d'eau, et souhaitent modifier la fin du grand objectif en « espèces emblématiques ».

Objectif n°31 : Définir des règles consensuelles de bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau

Cet objectif est reformuler : « Adapter les pratiques d'entretien au fonctionnement du milieu »

Objectif n°32 Préserver et/ou restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)

M. Bonnet indique qu'il existe déjà de la réglementation pour cette problématique (classement des cours d'eau...). Il s'interroge de la plus value du SAGE par rapport à ce sujet.

L'objectif est reformulé en « Inciter à la préservation et/ou restauration de la continuité écologique » et l'objectif n°33 « Favoriser la coordination entre le SAGE et les porteurs de projet des ouvrages grenelle » y est intégré. Ces deux objectifs n'en forment plus qu'un.

Objectif n° 34 : Lutter contre l'ensablement des cours d'eau lié à l'érosion

L'ensablement des cours d'eau est en partie lié aux pratiques forestières et agricoles : coupes à blanc, pistes forestières, pistes agricoles...

Le bureau souhaite reformuler l'objectif comme suit : « Lutter contre l'érosion associée aux pratiques anthropiques pour éviter l'ensablement des cours d'eau ».

Objectif n°35 : Identifier et restaurer l'hydromorphologie sur les zones à fort potentiel d'habitats aquatiques

Cet objectif est supprimé.

Objectif n°36 : Evaluer la dynamique fluviale sur les secteur de hors gorges afin d'identifier de potentielles zones tampon

L'animatrice indique que le problématique de la dynamique fluviale n'est pas ressortie comme un enjeu du territoire, étant donné que l'on se situe en grande partie dans des secteurs de gorges.

Mme Leleux propose de maintenir cet objectif par rapport aux problématiques d'urbanisation dans des secteurs potentiels de mobilité du cours d'eau (partie aval du territoire...).

Les membres du bureau valident cet objectif sous condition de modification en : « Evaluer et identifier les zones potentielles de mobilité des cours d'eau ».

Objectif n° 37 : Idem 34

Cet objectif étant redondant avec le numéro 34, il est supprimé.

Objectif n°41 : Qualifier précisément la fonctionnalité piscicole de la rivière Allier

Cet objectif est supprimé

Objectif n°42 : Préserver les réservoirs biologiques et les zones de frayères

M. Bonnet et M. Habauzit indiquent que les réservoirs biologiques ont déjà été identifiés dans le SDAGE, ils s'interrogent sur la plus value du SAGE sur cette problématique.

M. Martin propose de reformuler cet objectif en « Identifier les réservoirs biologiques et les zones de frayères à vocation pédagogique ». Cette reformulation est validée à l'unanimité.

Objectif n°43 :

Aucun objectif n'est proposé en correspondance avec l'enjeu « Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants », car d'après les résultats du scénario tendanciel, cet enjeu serait satisfait à l'horizon 2021 en raison de la nouvelle réglementation (classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement). Le cabinet d'études et l'animatrice du SAGE proposent aux membres du bureau de supprimer cet enjeu et d'en rajouter un nouveau intitulé « Gouvernance ».

M. Habauzit précise que sur d'autres SAGE cet enjeu est également présent et qu'il est nécessaire de le rajouter.

L'ensemble des membres du bureau est d'accord avec les deux propositions citées ci-dessus.

Grand objectif n°5 : Garantir une gouvernance favorable à la mise en œuvre du SAGE

Objectif n°45 : Favoriser l'accès aux financements pour la mise en œuvre du SAGE

Cet objectif est supprimé.

Objectif n°46 : Etudier les stratégies potentielles de portage de l'outil SAGE pour sa phase de mise en œuvre

L'animatrice du SAGE indique que la structure privilégiée pour le portage du SAGE en phase de mise en œuvre est l'Établissement Public Loire étant donné le contenu de la circulaire de mai 2011.

Une partie du contenu de la circulaire est indiquée ci-dessous :

- *Si le périmètre du SAGE n'est pas compris dans celui de l'EPTB, la CLE peut conserver la structure porteuse existante pour la mise en œuvre*

- *Si le périmètre du SAGE est compris dans celui de l'ETPB (Établissement Public Loire), plusieurs choix sont possibles:*
 - *Si le périmètre du SAGE est plus petit que celui de la structure porteuse existante la CLE peut conserver cette structure*

- *Si le périmètre du SAGE est plus grand que celui de la structure porteuse (SMAT), la CLE devra confier le suivi et la mise œuvre à l'EPTB*

M. Habauzit propose cependant d'indiquer que l'animateur devra obligatoirement être présent sur le territoire.

Les membres du bureau proposent ensuite de rajouter un objectif : « Favoriser les échanges avec les SCOT, les pays et les PNR ». Ils indiquent qu'il est important de commencer à travailler ensemble dès la phase d'élaboration pour ensuite pouvoir mettre en place des stratégies en phase de mise en œuvre.

Un tableau reprenant les objectifs mis à jour en fonction des différentes remarques échangées lors de cette réunion, est disponible en annexe.

L'ensemble des objectifs ayant été balayé par les membres du bureau, le Président propose de fixer le prochain bureau au 13 juillet prochain à Monistrol d'Allier. Ce bureau permettra de discuter des mesures correspondant aux objectifs travaillés ce jour. La réunion pouvant être relativement longue, il est proposé aux membres du bureau de l'organiser sur une journée entière. Cette organisation sera reprecisée dans le courrier d'invitation.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant fait l'objet de discussion, le Président lève la séance à 18h00.

**Le Président de la CLE du SAGE du Haut-Allier
Raymond RAVAT**

Travail des phases précédentes			Travail de la phase Scénarios contrastés et Stratégie		
Axes de travail	Enjeux	Plus value du SAGE	Grands objectifs	Objectifs	
Poursuite de l'amélioration de la qualité des eaux	Maîtrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités humaines	Forte	Tendre vers une excellence de la qualité des eaux	1 Adopter des objectifs de qualité plus ambitieux que ceux la DCE pour satisfaire les exigences des espèces remarquables	
				2 Réduire les impacts de l'ANC et de l'AC	
				3 Préserver la qualité de la nappe du Devès pour l'alimentation future en eau potable	
				4 Favoriser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	
				5 Encourager la réduction de l'utilisation de produits pesticides notamment pour l'entretien des infrastructures (routières, ferroviaires, communales...)	
				6 Sensibiliser les collectivités à la préservation de la qualité de leurs captages d'eau potable	
				7 Améliorer les connaissances sur la présence de produits pharmaceutiques et de substances dangereuses dans l'eau	
				8 Améliorer la connaissance sur les incidences des grands barrages sur la qualité des cours d'eau	
Préserver /Améliorer le cadre de vie	Amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux aquatiques et des usages existants	Modérée	Maintenir la culture du risque de crue sur le territoire	9 Maintenir la culture du risque de crue	
	Gestion des risques inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité	Faible à modérée			
Gestion quantitative de la ressource en eau	Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau	Forte	Garantir la durabilité des ressources par des usages raisonnés et le maintien de la fonctionnalité des zones humides	10 Améliorer les performances des réseaux d'eau potable	
	Amélioration des connaissances, préservation et restauration du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassin versant	Forte		11 Avoir une gestion raisonnée des retenues collinaires en accord avec le fonctionnement des milieux aquatiques	
Fonctionnalité optimale des écosystèmes aquatiques	Amélioration de la qualité hydromorphologique des CE en faveur des espèces biologiques aquatiques	Modérée à forte	Miser sur la richesse patrimoniale du territoire en s'appuyant sur les espèces emblématiques	12 Organiser la gestion des prélèvements (étude volume prélevable, organisme unique de gestion de l'eau ...)	
	Maintien ou amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux	Modérée		13 Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de pratiques moins consommatrices d'eau dans les zones déficitaires	
	Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants	Faible		14 Inciter aux économies d'eau compte tenu des caractéristiques du territoire	
					15 Rendre compatibles la ressource et les usages, et étudier les solutions envisageables dans les zones en déficit structurel
					16 Intégrer les effets des changements climatiques sur les études liées à la ressource
					17 Etudier la nappe du Devès dans l'objectif de sa préservation pour l'AEP
					18 Identifier et hiérarchiser les ZH au regard de leur fonctionnalité hydrologique afin d'en assurer une gestion cohérente
	Gouvernance	Gouvernance		Forte	Garantir une gouvernance favorable à la mise en oeuvre du SAGE
20 Lutter contre l'érosion d'origine anthropique pour éviter l'ensablement des cours d'eau					
21 Inciter à la préservation et/ou la restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)					
22 Evaluer et identifier les zones potentielles de mobilité du cours d'eau					
23 Restaurer la ripisylve dans les zones déficitaires en favorisant des essences locales					
24 Poursuivre la valorisation des richesses des paysages et des milieux aquatiques comme une identité forte du territoire					
25 Mesurer la menace que représentent les espèces invasives et adapter leur gestion aux degrés de contamination du bassin					
26 Identifier les réservoirs biologiques et les zones de frayères à vocation pédagogique					
				Tous les objectifs sont déjà atteints : aux vues de la réglementation et du scénario tendanciel, on propose de le supprimer	
				27 Consolider et renforcer l'implication des collectivités et le rôle de la CLE sur le territoire	
				28 Favoriser les échanges avec les SCOT, les pays et les PNR	
				29 Etudier les stratégies potentielles de portage de l'outil SAGE pour sa phase de mise en œuvre en garantissant la présence sur le territoire	
				30 Garantir le portage des mesures par les structures adaptées	
				31 Mettre en place les outils de suivi du SAGE	
				32 Favoriser l'implication de la CLE en amont dans les projets en cours sur le territoire	
				33 Favoriser l'interSAGE pour garantir une cohérence dans les objectifs	